

Collectes de déchets dans le Loiret, dates 2017 à venir (en fonction des informations données par les distributeurs)

	Emballages vides*	Big bags	PPNU	Ficelles, filets	Films plastiques	EPI
Agropithiviers	12 au 16 juin	12 au 16 juin	21 et 22 juin			21 et 22 juin
Axereal ¹	15 au 26 mai	15 au 26 mai		10 au 21 avril	10 au 21 avril	15 au 26 mai
BABEE Jardin	24 avril au 5 mai 23 octobre au 4 novembre					
CAAHMRO	15 au 19 mai 17 au 21 juillet 18 au 22 septembre 20 au 24 novembre		14 septembre		4 au 8 décembre	14 septembre
CA.PRO.GA	15 au 19 mai 13 au 17 novembre	15 au 19 mai 13 au 17 novembre	19 au 21 septembre	10 au 12 mai	10 au 12 mai	19 au 21 septembre
COMAGRAIN	15 au 26 mai	15 au 26 mai				
Coop Boisseaux	29 mai au 2 juin 27 novembre au 1er décembre	29 mai au 2 juin 27 novembre au 1er décembre				29 mai au 2 juin 27 novembre au 1er décembre
Coop Puisseaux	29 mai au 2 juin	29 mai au 2 juin				
SAS Leplatre	15 au 19 mai	15 au 19 mai	27 avril ²			
SAS Suplisson	29 mai au 2 juin	29 mai au 2 juin		29 mai au 2 juin	29 mai au 2 juin	
Soufflet agriculture	15 au 19 mai 13 au 17 novembre	15 au 19 mai 13 au 17 novembre	7 et 8 novembre	15 au 19 mai	15 au 19 mai	7 et 8 novembre
TRAITAPHYT	29 mai au 2 juin	29 mai au 2 juin	Collecte permanente			
PHYTO SERVICE	Collecte permanente					Collecte permanente

* Les emballages vides sont : les bidons de phytos, les boîtes et sacs de phytos en carton, les sacs d'engrais en plastiques, les sacs de semences en papier.

Pour les entreprises disposant de plusieurs sites, les collectes n'ont pas nécessairement lieu sur tous les sites.

Rappels sur les consignes de collecte :

- Il est **impératif** de séparer **bouchons** et **bidons vides** sinon les saches ne peuvent pas partir au recyclage et les bidons fermés peuvent causer des incidents pour les manipulateurs
- Pensez à bien respecter les **consignes de préparation des plastiques**, car les bâches sales ne peuvent pas être recyclées
- Votre distributeur doit vous indiquer s'il collecte les **sacs de semences en fagots ou en saches**
- **Les ficelles et filets** ne doivent **pas être amenés en big-bags** mais en saches transparentes
- **Les EPI** usagés sont collectés dans un **sac plastique transparent dédié, de 50 L**.

¹ PPNU et films maraîchage : pré-inscription obligatoire sur le site axereal.pro

² Site d'Epieds en Beauce, sur pré-inscription